

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

**DÉCISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT**

**OBJET :** Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 3.658.000.€, auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux de rénovation des écoles.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 pour les communes ;
- Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal, accordée au Maire en date du 28 mai 2020 ;

**DECIDONS**

**- Article 1 :**

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt, sur le budget général de la Ville, composé d'une ligne de prêt d'un montant total de 3.658.000.€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt : Transformation écologique.**

**Montant : 3.658.000 euros.**

**Durée d'amortissement : 25 ans.**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle.**

**Index : Livret A.**

**Taux d'intérêt actuarial annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %.

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA.

**Amortissement :** Prioritaire.

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

**Typologie Gissler : 1A.**

**Commission d'instruction :** 0,06% (6 points de base) du montant du prêt.



**- Article 2 :**

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

**- Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation et notification seront adressées à :

- . Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes,
- . Monsieur le Receveur de la Ville de Gap,
- . La Caisse des dépôts et consignations,
- . Monsieur le Directeur Général des Services.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 19 NOVEMBRE 2025

Le Maire



Transmis en Préfecture le : 25 NOV 2025  
Publié ou notifié le : 25 NOV 2025



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_11_607
Objet :	DÉCISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT - Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 3.658.000,7, auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3 - Emprunts
Identifiant unique :	005-210500617-20251119-D2025_11_607-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 005-210500617-20251119-D2025_11_607-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	55 Ko
Nom original : D_17822.pdf		
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20251119-D2025_11_607-AI-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 novembre 2025 à 10h18min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 novembre 2025 à 10h18min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2025 à 10h19min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 novembre 2025 à 10h19min11s	Reçu par le MI le 2025-11-25

